Image not found or type unknown

Remboursement anticipé - Crédit professionnel - Indémnités

Par **guigui guigui**, le **21/07/2017** à **09:33**

Bonjour,

Dans le cadre de mon contrat de crédit professionnel, je souhaite rembourser par anticipartion ce dernier.

Cependant, je suis confronté à des indémnités de remboursement anticipé, stipulés dans une clause du contrat.

Etant un crédit ptofessionel, les IRA ne sont pas plafonées.

Par quels moyens puis-je démontrer que la clause est abusive ?

Merci :)

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés